DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 05 FEVRIER 2024

Le 05 février 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 30 janvier 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), DUPUIS Virginie, (pouvoir à DAVY Jean-Luc)

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absents: Néant

Secrétaire de Séance : LANGLAIS Hélène.

DCM N°2024 – 009 : TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE MORANNES ET CHEMIRE SUR SARTHE – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire et Maire déléguée de la commune de CHEMIRE SUR SARTHE ;

Madame LECOURT fait savoir que l'enjeu de la présente opération est la réalisation d'une piste cyclable entre la Gare SNCF située à MORANNES et l'entrée de l'agglomération de CHEMIRE SUR SARTHE.

Une étude d'itinéraire « Liaison cyclable Morannes-Chemiré » a été réalisée par le Département de Maine et Loire le 1er mars 2023. La commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à la société PRAGMA INGENIERIE.

Cette opération se décompose en 5 séquences :

La séquence Morannes Bourg Liaison Gare – Rue du Pont RD 26 se situe dans le bourg de Morannes et consiste en la mise en place de signalisation pour renforcer la prise en compte des cycles dans la zone 30 et la mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée pour la rue de Bel Air. Des travaux de jalonnement seront mis en place pour identifier l'itinéraire.

La séquence 1 a fait l'objet d'un accord de financement DETR au titre de l'année 2023 au titre de la mise en accessibilité et la sécurisation de la RD 26. (arrêté DRCL/BCFE N°2023-700 du 26 juin 2023). Elle se concentre sur la sécurisation de la traversée cycles et la continuité vers le pont. Pour ce faire l'entrée d'agglomération sera déplacée en amont du pont, le carrefour est placé dans la zone 30 du centre bourg. Un plateau surélevé sera aménagé afin de maîtriser les vitesses des véhicules et d'assurer une continuité cycle. Le trottoir nord sera aménagé en continuité du pont. Un dispositif de barrières bois sera mis en place en rive de l'allée.

Entre ces séquences : Le pont sur la Sarthe. Il s'agit d'un ouvrage appartenant au Département de Maine et Loire. Cet ouvrage fait actuellement l'objet de travaux de désamiantage et de peinture. Une piste cyclable sera créée sur cet ouvrage par le Département lorsque les travaux de peinture seront terminés (fin février 2024).

La séquence 2 RD 26 côté Chemiré-sur-Sarthe. L'entrée de l'agglomération sera déplacée en amont du pont. La voirie sera requalifiée avec la mise en place de bordures pour réduire la largeur de la voie et protéger le trottoir nord qui sera dédié aux piétons-cycles. Un dispositif de barrière bois sera mis en place en rive de l'allée.

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240205-DCM2024-009-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

.../...

La séquence 3 Chemin bas vers Chemiré sur Sarthe. La continuité piétons-cycles est ensuite assurée via le chemin existant. L'allée partagée aura une largeur de 3m et sera revêtue par un enrobé noir. Le chemin existant sera élargi ou reprofilé suivant les sections. La passerelle existante sera conservée. Des barrières de bois en chicane seront mises en place aux extrémités des chemins.

La séquence 4 Chemiré sur Sarthe jonction RD26. Les enjeux de la présente séquence se concentrent dans la sécurisation de la traversée cycles vers l'allée partagée. Pour ce faire, l'entrée de l'agglomération sera déplacée en amont de la traversée. Les bordures seront poursuivies jusqu'à la nouvelle entrée. L'alignement d'arbres sera conservé. L'allée partagée de largeur 3m est créée en élargissant la zone de remblais. Le revêtement est de type enrobé noir. En rive de l'allée une barrière bois sera mise en place.

L'estimation totale du coût de cette opération s'élève à **375.005,00** € HT dont 126.796,00 € (séquence 1) ont déjà fait l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2023.

Le **PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montant		Montant
TRAVAUX VRD SEQUENCE 1	117 950,00	DETR 2023 (séquence 1)	21 880,47
TRAVAUX VRD SEQUENCE 2	84 100,00	DETR 2024 35%	88 124,75
TRAVAUX VRD SEQUENCES 3-4	134 900,00	REGION DES PAYS DE LA LOIRE 50 %	187 502,50
Signalisation Bourg Morannes	12 800,00		
Missions diverses	5 000,00		
Maîtrise d'œuvre	20 255,00	AUTOFINANCEMENT 20,67 %	77 497,28
TOTAL HT	**375 005,00**	TOTAL HT	**375 005,00**

Après avoir entendu l'exposé de Mme LECOURT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le plan de financement ci-dessus,

- de solliciter une subvention d'un montant de 88.124,75 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024,

- de solliciter une subvention d'un montant de 187.502,50 € auprès de la Région des Pays de la Loire,

- d'autoriser la réalisation des travaux,

- d'accepter la programmation suivante :

- début des travaux : SEPTEMBRE 2024

- fin des travaux : DECEMBRE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

La présente délibération sera transmise en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

Mairie de MORANNES sur SARTHE-DAUMERAY (49640 Maine-et-Loire)

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240205-DCM2024-009-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024